

Table ronde de l'ECRI en Lituanie Constitution Hall – Seimas de la République de Lituanie Vilnius, Jeudi 12 juin 2003

BRIEFING PAPER

La table ronde de l'ECRI en Lituanie fait partie d'une série de tables rondes nationales organisées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre du programme d'action de l'ECRI sur les relations avec la société civile.

Ce programme d'action repose sur l'idée que le racisme et l'intolérance ne peuvent être combattus avec succès que si la société civile participe activement à cette lutte: l'éradication du racisme et de l'intolérance exige non seulement des mesures de la part des gouvernements (auxquels s'adressent les recommandations de l'ECRI) mais aussi la participation pleine et entière de la société civile. L'ECRI attache une grande importance à diffuser son message anti-raciste dans l'ensemble de la société civile, ainsi qu'à faire participer les divers secteurs de la société à un dialogue interculturel fondé sur le respect mutuel.

Cette table ronde a pour principaux thèmes: 1) le rapport de l'ECRI sur la Lituanie; (2) les défis que doit relever la Lituanie en matière d'asile et d'immigration; (3) la législation anti-discriminatoire nationale; et (4) la situation des Roms/Tsiganes en Lituanie.

Dans son [rapport sur la Lituanie](#) récemment publié, l'ECRI reconnaît que ces dernières années, la Lituanie a pris un certain nombre de dispositions pour lutter contre le racisme et l'intolérance; elle a notamment adopté un programme visant à promouvoir l'intégration des membres des communautés roms/tsiganes au sein de la société lituanienne et reconnu aux non-ressortissants résidant de façon permanente en Lituanie le droit de vote et le droit à l'éligibilité aux élections pour les autorités locales autonomes.

Dans le même temps, l'ECRI observe que certains problèmes de racisme et d'intolérance subsistent et sont particulièrement graves du point de vue des membres de la petite communauté rom/tsigane lituanienne mais ils touchent également les demandeurs d'asile et les réfugiés, notamment les Tchétchènes et les Afghans. Les dispositions et la réglementation légales actuelles visant à combattre les manifestations de racisme et de discrimination raciale, en particulier dans les médias, ne sont pas toujours adaptées pour répondre à ces phénomènes et elles sont en outre rarement appliquées. Cette situation reflète une absence de sensibilisation appropriée au sein de la société lituanienne dans son ensemble à l'existence de préjugés racistes et de discriminations dans le pays, aux formes que prennent ces phénomènes pour se manifester et à la nécessité de les combattre.

Toutes ces questions seront examinées avec des représentants des organismes gouvernementaux compétents et les victimes de discriminations, au vu de la [Recommandation de Politique Générale n° 7](#) sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, du nouveau **programme visant à promouvoir l'intégration des membres des communautés roms/tsiganes au sein de la société lituanienne** et des changements récents dans les **politiques d'asiles et de réfugiées** en Lituanie. En outre, l'accent sera mis tout particulièrement sur la future création d'un organe spécialisé dans la lutte contre le racisme et l'intolérance, comme il est recommandé dans le dernier rapport de l'ECRI sur la Lituanie.

L'ECRI espère qu'un débat ouvert entre tous les acteurs concernés sur ces questions extrêmement importantes contribuera à définir ensemble des moyens efficaces pour mieux mettre en oeuvre des initiatives existantes et donnera également une impulsion à de nouvelles réformes en Lituanie.